Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis	Date d'inspection
GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	2017649	Le 23 avril 2025
Nom de l'établissement		Numéro de téléphone
Garderie Champlain Daycare		(506) 383-0077
Adresse		
66 Newcombe Promenade Moncton NB E1A 9V4		
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste
Paula Morin		Mentor en assurance de la qualité

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	17 janv. 2025	
Commentaires : 3 sur 9 sont titulaires d'un certificat d'un an en éducation à la petite enfance ou l'équivalence approuvé par le ministre. Le plan qui avait été envoyé au moment de l'inspection de suivi pour le renouvellement du permis a été discuté avec les moyens à prendre afin que cette non-conformité devienne et reste conforme à long terme.			
21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant.	21	17 janv. 2025	23 avr. 2025
Commentaires : Au moment de l'inspection de surveillance, la planification est fait dans chaque classe. Elle est en plus bien affiché et bien en vue pour que les parents puissent voir. La mentore en assurance de la qualité a eu une discussion pour maintenir cette conformité. La lacune est maintenant conforme.			
21 Le titulaire de permis doit afficher dans un endroit bien en vue dans l' établissement à l'égard duquel le permis a été délivré les documents suivants : a) le permis; b) un rapport fourni en application de l'article 23; c) un arrêté pris en vertu de l'article 28; d) un permis conditionnel délivré en vertu de l'article 29.	21(a) – (d)	22 avr. 2025	23 avr. 2025
Commentaires : Le dernier rapport d'inspection de surveillance est affiché. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux

Au moment de l'inspection de surveillance, la mentore en assurance de la qualité a observé le ratio enfant-personne éducatrices, les jeux libres, la préparation pour le dodo. Les personnes éducatrices se sont placé au niveau des enfants et aide les enfants à ranger et à s'installer pour le repos/dodo. Une éducatrice est assise entre deux enfants et s'asssure que les enfants ont tout ce dont ils ont besoin pour le repos. Dans une autre classe, l'éducatrice aide un enfant à ranger sa boîte à diner.

original signé par Paula Morin	Le 23 avril 2025
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	Date
original signé par Isabelle LeBlanc	Le 23 avril 2025
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Date